



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 24 Janvier 2019

L'An Deux Mil Dix-neuf, le Jeudi 24 du mois de janvier à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 17 janvier 2019, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

- M. Jean-Jacques SONNTAG, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON,
Adjoint

- Mme Nicole ROHMER, Mme Béatrice BLANCO, M. Sébastien BONNEFOI, Mme Maria Paula BEM MARQUES MARTINS, Mme Nathalie AUROY, **Conseillers Municipaux**

Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) : M. Gilles GIRAUDON, M. Michel PEATIER

Procurator(s) :

Mme Michelle BROSSIER pouvoir à Mme Nathalie AUROY
M. Michel DURAND pouvoir à M. Jean-Jacques SONNTAG
M. Alain PERRIN pouvoir à Mme Rachel MEUNIER-FAVIER
Mme Laura LANCY-FORESTIER pouvoir à Mme Béatrice BLANCO
Mme Brigitte DEVEAUX pouvoir à M. Sébastien BONNEFOI

Secrétaire de séance :

Mme Nathalie AUROY

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 Décembre 2018

SECURITE

- Convention de participation financière avec la commune de Sury-le-Comtal (police municipale)

URBANISME

- Avis sur installation classée soumise à autorisation (Sury-le-Comtal)
- Avis sur le programme local de l'habitat

ADMINISTRATION GENERALE

- Complément des délégations du Conseil Municipal au Maire
- Désignation d'un délégué titulaire au SIVU des Granges

QUESTIONS DIVERSES

Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	9
Nombre de suffrages exprimés	14
Dont nombre de Procuration(s)	5
Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote	(Cf. Délibérations)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2018

Mme Nathalie AUROY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès-Verbal du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Décisions du Maire

Néant.

SECURITE

3. Convention de participation financière avec la commune de Sury-le-Comtal (police municipale)

Par délibération du 21 mars 2018, le conseil municipal a approuvé une convention de coopération entre les polices municipales de Sury-le-Comtal et Saint-Cyprien.

Les missions concernées sont notamment la surveillance de la circulation routière (contrôles de vitesse). La commune de Sury-le-Comtal est propriétaire d'un cinémomètre utilisé par les deux communes.

Une convention financière est ainsi nécessaire concernant l'étalonnage de l'appareil.

La répartition des charges se fera comme suit :

- 50% à la charge de la commune de Sury-le-Comtal
- 50% à la charge de la commune de Saint-Cyprien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention telle que présentée,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

URBANISME

4. Avis sur installation classée soumise à autorisation (Sury-le-Comtal)

Une enquête publique est ouverte du 14 janvier au 14 février 2019 concernant la demande d'autorisation de la société Goodman d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles, ZAC des Plaines à Sury-le-Comtal. L'avis d'enquête publique est affiché au public en Mairie de St-Cyprien.

Notre commune se situant dans un rayon de 2km, Monsieur le Sous-Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur cette installation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **EMET** un avis favorable,

5. Avis sur le programme local de l'habitat

Par délibération du 13 novembre 2018, le conseil communautaire de Loire Forez Agglomération a arrêté le projet de programme local de l'habitat 2019-2025. Ce programme local de l'habitat (PLH) traduit le projet politique de l'agglomération au niveau de la problématique habitat. Il définit notamment six grandes orientations, ainsi qu'un programme d'actions.

Conformément à l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal doit émettre un avis sur le PLH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **EMET** un avis favorable,

ADMINISTRATION GENERALE

6. Complément des délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014

Considérant que la délibération du 24 avril 2014 accorde délégation au Maire pour agir en justice et défendre les intérêts de la Commune dans le cadre des contentieux.

Un contentieux oppose la commune aux Docteurs Fréry et Thomas. Il porte sur le bail qui les liait à la commune et les loyers dus. Un protocole transactionnel permettrait de mettre fin au différend.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec Mesdames Fréry et Thomas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

7. Désignation d'un délégué titulaire au SIVU des Granges

Les statuts du SIVU des Granges prévoient que les organes délibérants des communes doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical.

Par délibération du 16 avril 2014, Mme Béatrice Blanco avait été désignée déléguée titulaire.

En raison des modifications des délégations et des désignations d'adjoint, il est proposé de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Il est précisé que Madame Nathalie AUROY reste déléguée suppléante.

Sont candidats Monsieur Marc ARCHER et Madame Béatrice BLANCO.

Il est procédé à un vote (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) :

Marc ARCHER : 7 voix Pour

Béatrice BLANCO : 6 voix Pour

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Marc ARCHER en qualité de délégué titulaire au SIVU des Granges,

Béatrice BLANCO prend la parole en expliquant que sa désignation au SIVU n'était pas liée à sa délégation Petite Enfance et qu'il n'y a pas d'obligation à avoir cette compétence pour être délégué du SIVU. Elle s'occupe du SIVU depuis 2008 et ne comprend pas le changement de délégué à 14 mois de la fin du mandat...

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas souhaité procéder à la désignation d'un nouveau délégué en 2018 car la compétence Petite Enfance aurait dû être transférée à Loire Forez. En décembre, il a finalement été décidé de maintenir le SIVU tel qu'il existe. Ainsi dans la continuité des événements de juin 2018 et en raison de l'absence de pouvoir décisionnel de l'élue, il souhaite être représentant de la commune au SIVU afin d'assurer pleinement la compétence Petite enfance.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu sommaire des commissions municipales

Commission Communication – Démocratie locale

- Le sponsoring du bulletin a aussi bien fonctionné que l'année dernière. Reste à charge pour la commune : environ 300 €
- La distribution du bulletin est en cours.
- Le film de la commune a été mis en ligne sur le site internet et Facebook : environ 3000 vues à ce jour. Un projet est à l'étude pour que ceux qui n'ont pas internet puisse le visionner (ex : à la bibliothèque).
- Un cahier de doléances a été mis à disposition à l'accueil de la Mairie.

Commission Vie associative

- Prochaine commission le 04/02 avec pour ordre du jour principal les subventions 2019
- Téléthon : 4 associations ont participé (St Cyp Runners, Boule amicale, Foot, Saint Cyp Loisirs Détente). 1202 € ont été récoltés + 500 € de don de la Mairie.

Commission Education – Conseil municipal des enfants

- Commission Education le 30/01 notamment pour étudier les questions en vue du conseil d'école du 5/02, travailler sur les projets et le voyage du CME, et le budget...

Commission Fleurissement

- 25/02 : commission Environnement
- 02/02 à 10h : remise des prix du fleurissement
- Le nettoyage de printemps aura lieu le 02/03 car le 16/03 a lieu la visite du collège pour les CM2 soit la moitié des enfants du CME. Par ailleurs l'opération « J'aime la Loire propre » a lieu le 2 mars.

Commission Animations et cérémonies

- Point sur les vœux du Maire : bilan satisfaisant.
- Les vœux au personnel se sont bien déroulés.
- Rappel de la réunion de secteur le 13/02 à Saint-Cyprien
- Une commission sera organisée prochainement (attente des devis pour l'organisation du 21/06)

Commission Voirie – Sécurité

- Le feu de la rue du Stade est en fonctionnement depuis le 24.01. Reste le marquage à faire.
- Rue des Balmes : une réunion de lancement de chantier a eu lieu avec les entreprises concernées (Sade, Bouygues), Loire Forez et le SIEL, ainsi que l'entreprise chargée d'effectuer les travaux du cimetière. Le début des travaux est fixé aux alentours de début mars. Une réunion publique est organisée le 6/02.
- Rue de la Rive : travaux en cours

Commission Patrimoine bâti communal

- Une commission a eu lieu le 23/01.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 Janvier 2019

- Plusieurs devis ont été demandés et les travaux priorités pour le budget : toiture terrasse des bâtiments, portillon du CTM SMB, volets roulants de l'école, mur derrière les logements, corniche de l'Eglise, peintures diverses....

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 19h35.

Fait à Saint Cyprien, le 1^{er} Février 2019

LE MAIRE
MARC ARCHER

